

# Avantages en nature : cadeaux et mécénat E-Learning

(1/1)

## INFORMATIONS

### DURÉE

20 minutes (Accessible pendant 6 mois)

### PRIX

1 à 9 pers : 60 € HT / pers  
10 à 29 pers : 50 € HT / pers  
30 à 49 pers : 40 € HT / pers  
50 à 99 pers : 30 € HT / pers  
100 à 149 pers : 25 € HT / pers  
150 à 499 pers : 20 € HT / pers  
+ de 500 pers : 15 € HT / pers

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### PRIX DU MODULE

6 700 € HT

### CONCEPTEUR

Expert KPMG

### LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français, anglais

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant/Responsable/Directeur RH
- Gestionnaire de paie / Assistant administratif
- Comptable / Directeur administratif et financier
- Dirigeants de TPE et PME

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Maîtriser la différence entre cadeau et mécénat
- Connaître les principales conséquences sociales de l'attribution de cadeaux par l'employeur ou le CSE aux salariés ainsi que par des tiers
- Etudier l'impact social des cadeaux offerts aux tiers
- Connaître le mécénat et ses impacts

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

## PROGRAMME

### LES CADEAUX AU PERSONNEL

- Versement par l'employeur ou le CSE
- Principe d'assimilation à un complément de rémunération
- Exception permettant d'attribuer des avantages en exonération de cotisations
- Mises en situation

### LES CADEAUX AUX SALARIÉS

- Cadeaux d'affaires
- Principe d'assujettissement des sommes et avantages alloués par des tiers
- Cadeaux et avantages alloués par des tiers
- Mises en situation

### LE MÉCÉNAT

- Soutien des initiatives
- Engagements personnels des salariés hors temps de travail

### QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

